



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



BUREAU DIRECTEUR

Réunion du Samedi 28 Octobre 2017 à CARCASSONNE

<u>Président :</u>	Maurice MARTIN
<u>Président Délégué :</u>	Michel CHARRANÇON
<u>Présents :</u>	Messieurs Francis ANDREU - Guy GLARIA - Claude MALLA - Jean Pierre MASSE Paul Bernard SOUCASSE - Pierre THEVENIN.
<u>Excusés :</u>	Messieurs Christophe BOURDIN - Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ
<u>Assiste :</u>	Monsieur Damien LEDENTU

Ouverture de la séance du Bureau Directeur à 10h

ELECTION DU REPRESENTANT DES CLUBS NATIONAUX

Suite aux élections du représentant des clubs nationaux, le résultat des votes est le suivant :

- Titulaire : Monsieur **Jean Claude LAFFONT**
- Suppléant : Monsieur **David BLATTES**

Les deux représentants élus seront soumis au vote de l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'OCCITANIE

Le Bureau Directeur valide le résultat de cette élection (Titulaire Monsieur Jean Claude LAFFONT – Suppléant Monsieur David BLATTES)

BAREME DES OFFICIELS POUR LA COMPETITION FUTSAL

Interventions de Messieurs le trésorier Général **Paul SOUCASSE et Pierre THEVENIN** pour présenter le dossier

Après de nombreux échanges, le bureau directeur valide le principe suivant :

- Indemnité de 40 euros pour la soirée et frais de déplacement calculés aux réels (0.401 € A/R) avec un minimum (indemnité plus déplacement) de 54 euros. Le forfait minimum kilométrique de 35 euros ne s'applique pas pour cette compétition

La Commission Régionale d'Arbitrage devra être vigilante concernant les distances kilométriques parcourues par les officiels dans cette compétition afin de réduire la dépense des clubs.

Le Bureau Directeur valide cette proposition.

TARIF LICENCES SAISON 2018/2019

Une réunion des Présidents de Ligue s'est tenue à Paris le 12 Septembre 2017.

La part fédérale retenue sur les licences n'a pas évolué depuis 15 ans :

- les licences représentent aujourd'hui 40 à 50 % des recettes des ligues et 2 % des recettes de la FFF
- Le prix moyen senior est de 24.5 € (minimum 18.5 et maximum 31.55). Prix FFF : 2.5 €
- Le prix moyen dirigeant est de 17.8 € (minimum 10.5 et maximum 26). Prix FFF : 2.2 €

Il est présenté une projection qui se décompose comme suit :

- U18, U19, Sénior, Vétéran, Moniteur : Tarif Fédéral 4.5€ au lieu de 2.5€
- U12 à U17, Dirigeant, Educateur : Tarif Fédéral 3.5€ au lieu de 2.2€
- U6 à U11 : Tarif Fédéral 2 € au lieu de 1€

Les trésoriers des Ligues ont émis une opposition, l'augmentation serait répartie sur deux années.

QUESTIONS DIVERSES

FORMATION DES ENSEIGNANTS CHINOIS

Suite à un courrier du Président de la Fédération Française de Football Monsieur Noël LE GRAET en date du 15 septembre 2017, la Ligue de Football d'OCCITANIE s'est portée candidate pour participer au projet de formation d'enseignants chinois en partenariat avec la FFSU.

L'objet de cette formation étant de former des enseignants chinois sur une durée de 60 heures en vue de la délivrance d'un « Certificat Fédéral de Football » portant sur l'encadrement des catégories de jeunes et sur le football en milieu scolaire.

Les premières sessions de formation viennent de se dérouler sur les 2 sites du CREPS de Toulouse et de la Grande Motte du 23 au 27 octobre 2017. Les premiers retours sont vraiment enrichissants et gratifiants. La deuxième semaine de formation étant prévue du 4 au 8 décembre 2017.

SITUATION DES COMMISSIONS SAISON 2017/2018

DÉPARTEMENT JURIDIQUE :

Concernant les Commissions Régionales Générale et Disciplinaire d'appel, le Président ou le Président Délégué ainsi que le Secrétaire ou le Secrétaire Adjoint pourront interjeter appel principal ou appel incident.

CANDIDATURE DU DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES POUR LES FINALES U17 ET U19 NATIONAL

Le district des Pyrénées-Orientales vient de déposer sa candidature pour l'organisation des évènements :

- Samedi 26 Mai 2018 – Demi-finales du Championnat National U17
- Dimanche 27 Mai 2018 – Demi-finales du Championnat National U19
- Samedi 02 et Dimanche 03 Juin 2018 – Finale du Championnat U17 & U19

ASSEMBLEE GENERALE DU 04.11.2017 ET DATE DU PROCHAIN COMITE DIRECTEUR

Pris connaissance du journal numérique de l'Assemblée Générale comprenant le Compte rendu moral de la saison.

Le Président porte à la connaissance des membres du Bureau Directeur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 04 Novembre 2017 à Castelnaudary.

La date du prochain Comité Directeur est fixée le Samedi 13 Janvier 2018 à 10h sur le site de CASTELMAUROU.

Les feuilles de frais des membres du bureau doivent être adressées **au Service Financier de MONTPELLIER** dans les meilleurs délais.

Les réunions du Bureau Directeur se dérouleront en principe à Carcassonne (Hôtel Campanile).

COMPTE RENDU DELEGUE DU PERSONNEL

Les acquis entre les deux anciennes ligues doivent être harmonisés rapidement.

Il est acté que le cabinet IN EXTENSO puisse faire un audit social dans les prochains jours.

Ce cabinet assistera dans sa mission la gestion sociale de l'ensemble de la ligue d'Occitanie.

La partie gestion des ressources humaines est actuellement gérée par les deux directeurs généraux (Monsieur GENIEZ Christophe pour le secteur Midi-Pyrénées et Monsieur LEDENTU Damien pour le secteur Languedoc-Roussillon).

Les fiches de postes ainsi que les entretiens individuels devront être terminés afin de pouvoir positionner le personnel dans l'organigramme de la LFO.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le cabinet IN EXTENSO s'occupera du registre social de l'ensemble de la ligue d'OCCITANIE (bulletin de salaire...). Les éléments constitutifs de la paie devront être envoyés par les directeurs généraux entre le 20 et le 23 de chaque mois. La validation de ces éléments sera effectuée par les trésoriers.

Le cabinet ACTEVA- COUDENC aura en charge la partie comptable de la LFO.

IR2F – DEPART DE MONSIEUR PHILIPPE DUMAS

Le départ de Monsieur Philippe DUMAS est acté depuis le 01 septembre 2017

Pour pallier à son remplacement, la LFO fait le nécessaire pour obtenir le détachement d'un cadre d'état. Nous espérons que la situation sera réglée durant le premier trimestre 2018 (en attente de la décision de la DTN).

Monsieur le Trésorier Général Monsieur Paul SOUCASSE fait état pour cette année, d'une situation déficitaire de l'IR2F.

Il est important de connaître la provenance de ce déficit afin de pouvoir en tirer tous les enseignements

Monsieur le Président Maurice MARTIN demande à ne pas mélanger le fonctionnement de l'ETR et l'IR2F.

SITUATION FIN DE CONTRAT du CTRA

Monsieur Olivier THUAL se trouve en congé parental jusqu'au 31.12.2017.

Monsieur Christophe GENIEZ doit rentrer en contact dans les jours à venir avec Monsieur THUAL afin de faire un point précis sur sa situation. Cet éclaircissement est nécessaire car son remplaçant Monsieur Pierre GAILLOUSTE n'a aucune visibilité sur son avenir.

EXAMEN DOSSIER SALLE DE FORMATION

Le dossier est présenté par Monsieur le Trésorier Général Paul SOUCASSE.

Le traité de fusion a annoncé une somme de 89 K€ pour les travaux, alors que le budget d'investissement prévoit un montant de 140 K€ pour la réalisation de ces travaux. La présence d'amiante étant la cause de ce surcoût.

Interventions de messieurs GLARIA, MASSE et MALLA demandant des précisions sur la nature des travaux.

Monsieur MASSE Jean Pierre demande à ce que le dossier soit repris depuis le début

Une réunion est programmée le 9 novembre avec le maître d'ouvrage (architecte), le secrétaire général et les trésoriers afin de faire un point précis sur cette situation.

EXAMEN DOSSIER CHAUFFAGE / CLIMATISATION

La situation devrait être réglée avant fin novembre. Après une étude approfondie des devis, les entreprises retenues interviendront dans les meilleurs délais.

DEROGATION COMMISSION DES TOURNOIS

La commission des tournois demande au bureau directeur une dérogation pour les U13 afin qu'ils puissent évoluer dans une pratique de la discipline à 11.

Le Bureau Directeur valide cette demande de dérogation.

ENTENTE CLUBS FEMININS

Demande de dérogation demandée par le Président du district de l'Aveyron concernant une entente entre le club d'OLEMPS et DRUELLE

Le Bureau Directeur valide cette dérogation pour une saison en interdisant l'accession, ce projet s'inscrivant vers un projet de fusion dans le cadre du développement du football féminin.

DEROGATIONS DE JOEUSES U16F

Demande de dérogation demandée pour des joueuses U16F isolées dans leur département désirant évoluer en 15F ou garçons.

Le Président Monsieur Maurice MARTIN demande à ce que l'article 155 des règlements généraux soit appliqué

Le Bureau Directeur refuse cette demande de dérogation.

DEROGATION POUR UN JOUEUR U12

La catégorie U12 se situe hors du football d'animation. Un joueur U12 ne peut plus, dans un contexte familial particulier, évoluer dans deux clubs même de districts différents.

Le Bureau Directeur refuse cette demande de dérogation

JOURNEE DES BENEVOLES

Il est procédé à un rapide état des lieux par secteur :

- En Midi Pyrénées 4 bénévoles par districts sont invités
- En Languedoc-Roussillon 10 bénévoles sont invités pour les districts du Gard Lozère et Hérault, 5 bénévoles pour les districts des Pyrénées-Orientales et Aude

Il faudra attendre la réponse de la FFF nous indiquant le nombre de bénévole pour la Ligue d'OCCITANIE puis essayer de trouver une clé de répartition qui puisse contenter l'ensemble des Districts.

DEROGATIONS DELEGATION DE LOZERE

Demande de dérogation par Monsieur le Président Patrick FERRERES afin que les féminines de Lozère puissent jouer en championnat féminin séniors à 11 pour les catégories suivantes : U16F -3 joueuses et U17F sans nombre imposé, ceci étant pour éviter de laisser des jeunes filles sur le bord du chemin avec un risque d'abandon de la discipline

Le Bureau Directeur accorde cette dérogation

Demande de dérogation concernant l'équipe féminine U17 de Châteauneuf de Randon pour évoluer en championnat jeunes U17 féminines en Haute-Loire

Le Bureau Directeur accorde cette dérogation

Demande de dérogation pour les U17 garçons du Football Sud Lozère (Florac) leur permettant de jouer en équipe réserve (D4) de manière à renforcer cette équipe qui vient d'être constituée et ce sans nombre imposé

Le Bureau Directeur refuse cette dérogation

FAFA

Interventions de messieurs GLARIA, MALLA, MASSE sur le sujet.

Une réunion de travail est prévue le Samedi 02 Décembre 2017 à 10h à CASTELMAUROU afin de débattre sur le sujet qui a une implication directe pour les clubs.

FRAIS DE DEPLACEMENT DELEGUES

Les délégués sont dénommés juges délégués, à ce titre ils peuvent prétendre à une indemnité minimale kilométrique de 35 euros.

Le Bureau Directeur valide cette indemnité.

DESCENTE EN FIN DE SAISON DUE A LA DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LA REINTEGRATION DE L'AS FRONTIGNAN EN CATEGORIE R1

Pas de descente supplémentaire en fin de saison, mais la prochaine Assemblée Générale doit acter le mode concernant les descentes supplémentaires en fin de saison 2018/2019.

INTERVENTIONS DIVERSES DU PRESIDENT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes Monsieur **Joviado** qui sera présenté aux clubs lors de l'Assemblée Générale de la LFO du 04 Novembre 2017.

SUBVENTIONS

Le Bureau Directeur prend connaissance des correspondances notifiant les attributions des subventions concernant le CNDS, la Région et la Fédération Française de Football.

VISITE DE LA LFA

La Ligue du Football Amateur rendra visite à la LFO le mardi 12 décembre 2017 à 10h (CASTELMAUROU) afin de présenter les grands axes des contrats d'objectif 2018-2021.

Le Bureau Directeur prend fin à 13h15.

Maurice MARTIN

Président de la Ligue de Football d'Occitanie



Pierre THEVENIN

Secrétaire Général

